

05 INTÉGRER UN BÂTI DANS LE PAYSAGE

Prendre en considération la perception du bâti et sa visibilité

Pour s'assurer de la bonne intégration d'un bâti dans son environnement, il faut prendre en considération le degré de visibilité, d'inter-visibilité et de covisibilité, c'est-à-dire la capacité de la construction à être vu. Trop souvent, l'implantation d'un nouveau projet n'est considérée que par rapport à son terrain d'assiette, sans prise en compte du contexte environnant, ce qui représente un sérieux risque de discordance paysagère. Dans le cas d'une implantation déjà définie, l'analyse de sa visibilité permet de définir les enjeux paysagers et de guider les méthodes d'intégration du projet.

- Analyser et identifier tous les lieux desquels la construction est visible. Il est important de pouvoir étudier sa visibilité depuis les différents points de découverte du territoire et de pouvoir définir sa visibilité dans les cônes de vues et les panoramas emblématiques du territoire. Le degré de visibilité de la construction peut être impacté par son site d'implantation, de par sa topographie mais aussi les composantes de l'occupation du sol ;
- Analyser et identifier les éléments de paysage (naturel ou bâti) pouvant être visibles en même temps que le bâti depuis un même point de vue. Cette covisibilité peut être un facteur de valorisation ou de dépréciation pour la composition d'un paysage de qualité que l'on vise sur notre territoire. Il est primordial de considérer le degré de covisibilité du projet, notamment avec les sites d'intérêt patrimonial ou les espaces naturels, car un projet non intégré aura tendance à déprécier leurs qualités et leurs caractères. Au contraire, un aménagement paysager de qualité pourra valoriser les monuments ou sites en covisibilité.



S'adapter aux typologies paysagères et architecturales locales

Pour une intégration optimale, il faut observer la tradition locale en matière de paysage, d'aménagement, d'architecture et d'emploi de matériaux. L'idée étant de se fondre dans ce tableau paysager.

- inscrire les projets dans leur environnement naturel. Nouveaux projets, rénovations ou extensions doivent pouvoir dialoguer avec le paysage. L'architecture doit pouvoir s'inspirer de la topographie, des unités paysagères, des ambiances, des couleurs et des matériaux (eau, roche, sable, bois, mousse, etc.). Elle doit pouvoir mettre en valeur les points de vues et les éléments remarquables du paysage ;
- inscrire les projets dans leur environnement bâti. La conception des nouveaux projets doit pouvoir s'inspirer des volumes et des formes de l'architecture traditionnelle, sans imitation littérale, pour une mise en valeur du patrimoine architectural du territoire. Ils doivent également s'adapter aux constructions environnantes et préexistantes pour une homogénéité des formes bâties dans le paysage du Grand Site de France.



Architectures s'éloignant fortement de l'esprit traditionnel à Plouhinec et Etel. Ces constructions ne s'intègrent pas ou peu dans leur environnement. Ils tendent à gommer les particularités du territoire par une standardisation des structures et peuvent impacter fortement les paysages par leur pauvre qualité architecturale.



Réalisations ou rénovations s'inspirant de l'esprit traditionnel et s'adaptant au site, à Erdeven et Quiberon. Ces nouveaux projets se sont inspirés de leur environnement naturel et bâti pour proposer de nouvelles structures intégrées. Leurs réinterprétations du patrimoine architectural et bâti du territoire ont permis des réalisations contemporaines et modernes tout en proposant une mise en valeur et une intégration au paysage alentour.

Intégrer par la couleur et les matériaux

- Composer avec les couleurs du site. L'aménagement ou la construction doit pouvoir s'accorder aux tonalités du paysage. Le but étant de se fondre dans ce tableau coloré. Les couleurs peuvent s'adapter à celles des bâtiments traditionnels (nuances sable, nuances minérales, etc.) ou de l'environnement du bâti (dunes, bois, etc.);
- Pour les boiseries (menuiseries extérieures, volets, bardages, etc.), les couleurs peuvent varier. Le choix de contraste peut être fait avec l'idée de s'accorder avec harmonie aux couleurs des façades et des autres bâtiments environnants en se référant à une des typologies colorées, repérées dans le site ;
- Utiliser des matériaux de constructions permettant une bonne intégration paysagère en s'inspirant des matériaux traditionnels. Préférer des matériaux locaux, biosourcés (bardage et menuiseries en bois) ou géosourcés (pierre), qui sont économes en énergie ;
- La valorisation et l'intégration des bâtis déjà existants dans le paysage peut passer par un changement de matériau de façade et/ou de toiture pour une modification de la couleur et/ou de la qualité architecturale (bardage bois, toit végétalisé, etc.).

Exemple d'intégration paysagère et de requalification architecturale d'une zone d'activités. Zone d'activités de Kergroix, Saint-Pierre-Quiberon.



Pour le choix des couleurs ou traitement des matériaux, on recherchera une qualité esthétique de façade et on privilégiera une harmonie avec le contexte paysager et urbain, mais également avec la fonction du bâtiment. On conseillera de proscrire des couleurs ou des matériaux qui établissent un contraste excessif à l'échelle de la zone. Ici, le bâtiment est ainsi proposé avec un bardage bois, qui reprend la couleur des dunes et se démarque moins dans les paysages, pour venir remplacer la tôle blanche vieillissante.

Exemple d'hébergements de camping de qualité adaptés aux caractères des sites et leurs situations géographiques via un choix judicieux de matériaux et de couleurs.

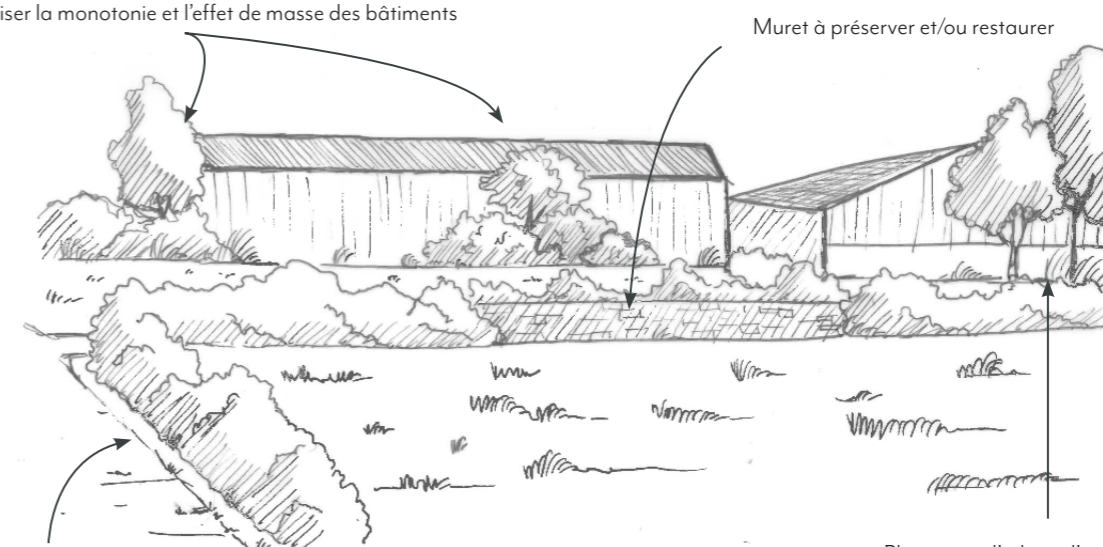


Intégrer par le végétal et les éléments de paysage

- Composer avec les éléments structurants du paysage environnant (haies bocagères, murets, arbres isolés, boisements, dunes, étang, cours d'eau, etc.). Pour créer du paysage, il faut chercher la mise en relation de la construction avec son environnement. Le bâtiment et ses abords doivent donc être mis en rapport avec le muret, le fossé, le bosquet, la haie, l'arbre... Le futur bâtiment gagnera à être proche d'un arbre existant, d'une haie de bocage, sur une rupture de pente, etc. Cette disposition l'ancrera au sol et apportera une touche agréable de pittoresque.
- Améliorer l'environnement existant. L'insertion de tout nouveau projet dans un site devrait être l'occasion d'améliorer le fonctionnement de celui-ci ainsi que le paysage environnant et ainsi appuyer l'insertion de l'aménagement dans son environnement ;

Exemple d'aménagement et d'intégration de bâtiments agricoles

Plantation ou maintien de la végétation en façade pour briser la monotonie et l'effet de masse des bâtiments



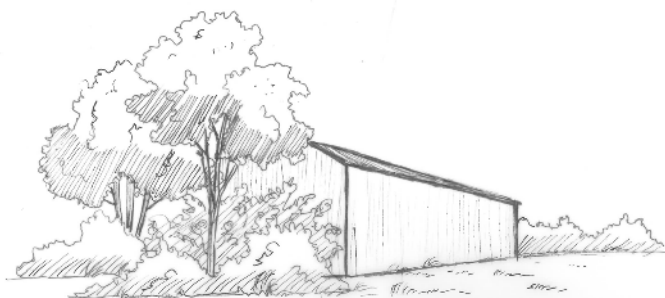
Haie le long du chemin d'accès à préserver ou replanter

Plantation d'arbres d'agrément

- Favoriser la prise en compte du végétal dans les projets comme un des facteurs principaux de leur intégration paysagère. Arbres, haies et autres végétations devraient accompagner tout bâtiment petit ou grand. Les haies notamment doivent faire l'objet d'un projet de composition en lien avec le plan d'aménagement des jardins mais également le contexte environnant. Dans les paysages ouverts, au-delà de marquer la délimitation des parcelles et d'assurer l'intimité des habitations, les haies favorisent une meilleure insertion de ces éléments anthropiques dans les paysages et limitent ainsi l'effet du mitage urbain. La haie peut également être pensée pour être une continuité du bocage. Ces aménagements profitent tant aux habitations qu'aux paysages alentours ;
- Créer un cadre paysager aux abords des bâtiments notamment pour les logements collectifs, les zones d'activités, les bâtiments d'accueil des campings, etc. pour qualifier le premier plan depuis

l'espace public par un traitement paysager. La présence du végétal permettra d'intégrer et valoriser les bâtiments tout en créant des espaces accueillants et confortables.

Exemple d'intégration d'un bâtiment par le végétal



Pour accompagner un pignon



Pour briser les volumes et réduire l'effet de masse

- Le choix des essences doit tenir compte du lieu d'implantation du projet, c'est-à-dire de l'unité paysagère dans laquelle celui-ci s'inscrit. Afin de préserver le caractère des lieux, il est vivement conseillé de préférer des essences locales. Ces essences permettront de mieux ancrer le projet dans son environnement.